**République Démocratique du Congo**

**Ministère de L’Agriculture**



**Secrétariat Général de l’Agriculture**

**Programme National de Développement Agricole(PNDA)**

# Détails du projet(P169021)

# Crédit IDA : 69510

# Don IDA-D8690

ZR-MINAGRI-244762-CS-INDV

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN EXPERT TECHNIQUE EN INFRASTRUCTURES POUR L'UNCP/PNDA**

1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION :**

**1.1. Contexte General du secteur agricole et de la sécurité alimentaire en RDC**

Le secteur agricole congolais est caractérisé par une faible productivité des filières végétales, animales et halieutiques, un cadre institutionnel insuffisamment organisé, une dégradation et un faible niveau d’accès aux infrastructures de commercialisation et aux services financiers ainsi que l’inadéquation de l’offre de services de recherche et de vulgarisation agricole. Les dynamiques et pratiques agricoles actuelles ne rassurent pas les investisseurs, les producteurs et/ou les opérateurs économiques ; elles rendent difficiles l’accès aux intrants, au capital, aux compétences techniques, aux conseils ainsi qu’aux marchés.

Dans un tel environnement socioéconomique, le métier de l’agriculture (et ses métiers connexes) n’attire pas beaucoup de jeunes et autres couches dynamiques, et ceux qui s’y appliquent limitent leurs production aux besoins du marché local, sinon à la seule consommation du ménage et n’investissent pas dans une croissance durable de leur activité[[1]](#footnote-1).

Il y a lieu de mentionner, que de manière substantielle, le secteur agricole congolais a connu, sur la période allant de 2006 à 2014, une croissance confirmant sa place parmi les secteurs porteurs de croissance. Toutefois, de la période allant de 2014 à 2018, la pauvreté est demeurée criante et est peu influencée jusqu’à présent par la reprise économique.

En même temps, la situation nutritionnelle est critique. Le retard de croissance ou malnutrition chronique, touche 43% d’enfants de moins de cinq ans et 13% d’entre eux souffrent de la malnutrition aigüe globale. L’insuffisance pondérale, quant à elle touche près d’un enfant sur quatre. Cette situation reste un grand défi à relever en vue de réduire significativement le niveau de pauvreté de la population et de vaincre la malnutrition et l’insécurité alimentaire en RD Congo[[2]](#footnote-2).

Il est à noter que les rendements des cultures en RDC sont parmi les plus bas au monde, et le pays importe annuellement pour environ 2 milliards de dollars américains afin de nourrir sa population en pleine croissance[[3]](#footnote-3).

Suite à ce constat, le Gouvernement, en partenariat avec différentes organisations intervenant dans le secteur agricole et rural, a élaboré de manière participative et inclusive le Plan National d’Investissement Agricole (PNIA 2013 – 2020), dont l’objectif global est d’induire une croissance agricole moyenne annuelle d’au moins 6%.

Pour y parvenir, et en appui aux actions antérieurement engagées, le Gouvernement de la RDC a élaboré et met en œuvre, différentes stratégies appuyées par les Partenaires Techniques et Financiers dont la Banque mondiale.

Celle-ci s’est engagée à soutenir le Gouvernement dans sa stratégie, en mobilisant à ce jour un montant cumulé de 500 millions de dollars américains juste dans le secteur agricole, soit 15% de l’engagement total de la Banque mondiale en RDC.

**1.2. Présentation du PNDA**

1. Afin d’appuyer le secteur agricole et dans le cadre du PNIA, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) prépare, avec le soutien financier et technique de l’Association Internationale de Développement ci-après « la Banque mondiale »), un projet dénommé « Programme National de Développement Agricole », PNDA, en sigle. Le Gouvernement prévoit la mise en œuvre du PNDA sous la conduite du Ministère de l’Agriculture. Dans cette perspective, la Banque mondiale a accepté d’accorder pour la mise en œuvre de ce projet, un financement de l’ordre de 500 millions de dollars américains pendant une première phase de 5 ans, Deux autres phases de cinq (05) ans chacune, pourraient être envisagées dans d’autres Provinces.

Les objectifs spécifiques du programme se déclinent comme suit :

* soutenir la croissance de la productivité agricole au niveau de l’exploitation, permettant aux petits exploitants agricoles d’accroître leurs actifs et leur production, puis d’intervenir pour favoriser l’accès au marché et l’intégration productive de ces petits exploitants dans les chaînes d’approvisionnement agricoles ;
* soutenir par des investissements importants dans la fourniture de biens et services publics agricoles aux niveaux national et local, notamment la recherche et le développement agricoles, la santé animale et végétale ainsi que les infrastructures;
* renforcer les capacités des Services Publics Agricoles en particulier, du Ministère de l’Agriculture, Ministère de la Pêche et Elevage et du Ministère du Développement Rural en vue de la fourniture des biens et services publics agricoles de base dans la zone du projet et renforcer la gestion du programme et le suivi et évaluation aux niveaux national et provincial dans les provinces participantes et ;
* renforcer les interventions d’urgence dans le secteur de l’Agriculture.

Le Projet sera exécuté dans les Provinces du Nord Kivu, Kwilu, Kasaï Central, Kasaï et Kongo Central et s’appuiera sur des approches validées et les expériences réussies en RDC et dans la région. Il s’articulera autour de quatre composantes :

1. **La composante 1** (avec ses trois sous-composantes) consiste à «améliorer la productivité agricole (y compris les cultures, l’élevage et la pêche) » des petites exploitations agricoles (de cultures et de produits animaux) à travers l’adoption des technologies, des pratiques améliorées et l’accès au financement. Elle contiendra 3 sous-composantes :

**La sous composante 1.1** : financera l’aide directe aux petits exploitants agricoles pour l’adoption des pratiques, technologies et intrants et NSA (agriculture intelligente face au climat et agriculture intelligente face à la nutrition) à travers des semences, plants, races animales, services de conseils et de vulgarisation conformes à ces technologies.

**La sous composante 1.2** : traitera de l’accès à l’assistance technique et aux services financiers liés à la mise en œuvre de l’investissement afin de promouvoir des meilleures pratiques et d’améliorer la productivité des petits exploitants

**La sous composante 1.3** : traitera de la réponse rapide aux urgences agricoles pour les petits exploitants bénéficiaires des appuis directs via la sous-composante 1.1 (USD 20 millions IDA + 20 millions GRIF)

**La composante 2** (avec ses deux sous composantes) consiste à « améliorer l’accès au marché pour les petits exploitants agricoles ». A cet effet, elle appuiera la réduction des coûts de transaction pour les petits exploitants agricoles afin d’accéder aux marchés, ainsi que leur inclusion dans des groupes d’agriculteurs (coopératives/associations) et les agro-MPME. Les interventions soutenues dans cette composante seront également bénéfiques pour l’adaptation/l’atténuation des changements climatiques et/ou pour la contribution à la réduction de la malnutrition. L’accès au marché devient un pilier indispensable si l’on veut que l’amélioration des revenus soit réalisée. Deux facteurs sont indispensables à cet effet. Il s’agit de réhabilitation des infrastructures routières des bassins de production et de la suppression des tracasseries administratives. Un programme de lutte contre les « tracasseries administratives routières » ou fluviales devient indispensable après la réhabilitation des routes de desserte agricole et des voies navigables d’accès au marché d’intérêts national si l’on veut que les gains qu’auront acquis les producteurs agricoles leurs soient effectivement alloués du fait des « investissements en amont».

La composante se concentrera sur les deux domaines suivants :

**La Sous-composante 2.1** ,Infrastructures rurales, visera principalement à améliorer les routes rurales et les corridors de transport prioritaires (y compris les mesures de sécurité fluviale et les sites de lancement dans les voies navigables[[4]](#footnote-4)), afin de libérer le potentiel de production et de commerce des petits exploitants agricoles dans la zone du projet, en fonction des critères suivants : (i) ces corridors sont connectés aux routes principales, voies ferrées et/ou voies navigables opérationnelles (sûres et utilisables toute l’année) ; (ii) ils conduisent à des zones à fort potentiel agricole et à une population relativement dense ; et (iii) ils nécessitent des synergies avec les investissements en cours ou futurs du secteur agricole et d’autres interventions dans les infrastructures de transport et/ou de connectivité.

**La sous-composante 2.2**, consiste à l’inclusion des petits exploitants dans les chaînes de valeur. Elle fournira des subventions de contrepartie basées sur une approche axée sur la demande aux groupes de petits exploitants agricoles (coopératives/associations) et aux agro-MPME qui travailleront avec les petits exploitants agricoles bénéficiaires de la sous-composante 1.1

**La composante 3** (avec deux sous-composantes) : Fourniture des biens et services publics agricoles. Elle a pour objectifs :

(i) le renforcement des capacités des Ministères clés (tels que l’Agriculture, Pêche et Elevage, les Affaires Foncières et le Développement Rural) aux niveaux national et provincial, en vue de la fourniture de biens et services publics essentiels à l’Agriculture ; et (ii) la gestion, le suivi et l’évaluation du programme. Elle se décline en deux (02) sous-composantes :

**Sous-composante 3.1 : elle** consiste à renforcer des capacités pour la fourniture de services publics agricoles. Le programme soutiendra les efforts gouvernementaux (national et local) visant à : (i) renforcer les capacités de planification, de coordination, de suivi et d’évaluation aux niveaux national et décentralisé (notamment les statistiques agricoles et météorologiques et les systèmes de données géoréférencées), en mettant l’accent sur la Direction des Analyses, Prospectives et de la Planification (DAPP) du Ministère de l’Agriculture.

**Sous-composante 3.2 :** Gestion, suivi et évaluation du programme. Le programme financera : (i) les coûts de fonctionnement de l’Unité de Coordination Nationale du Programme (UNCP); (ii) le suivi et l’évaluation des activités du programme ; (iii) la communication des activités du programme à différents publics ; et (iv) l’embauche du personnel, l’acquisition de biens, de services de consultants, d’ateliers et de formation. Dans le cadre de cette sous-composante, le programme assurera également un suivi approprié des politiques de sauvegarde environnementales et sociales.

**Composante 4** —Réponse aux urgences agricoles (USD 0 millions IDA)

Cette sous composante qui est dotée au départ d’un financement nul devra permettre de financer, à partir des réallocations budgétaires via les autres composantes, une intervention immédiate en cas de crise ou d’urgence éligible

Le PNDA se propose d’utiliser une partie du financement du programme, à titre de dépenses autorisées, pour recruter un/e Expert Technique en Infrastructures pour l’UNCP/PNDA.

**II. Fonctions et Responsabilités**

Sous l’autorité du Coordonnateur National, l’Expert en Infrastructures pour l’UNCP/PNDA est chargé de planifier, concevoir, coordonner et suivre la mise en œuvre de toutes les activités relatives aux Infrastructures du programme.

A ce titre, il devra :

1. Participer à l’élaboration et au suivi des programmes de travail et budget annuel de la sous-composante des travaux de réhabilitation et d’entretien ;
2. Contribuer au suivi, en collaboration avec les spécialistes en gestion financière et en passation de marchés, du programme d'activités, du manuel d’exécution et du plan de passation de marchés du projet pour la mise en œuvre du projet et les mises à jour nécessaires ;
3. Etablir un calendrier des activités d’infrastructures en collaboration avec les experts en génie civil des provinces, et les maîtres d’ouvrage délégués et un tableau général détaillé d’exécution des travaux de réhabilitation et d’entretien en collaboration avec les entreprises ;
4. Identifier les contraintes, anticiper si possible, les difficultés d’exécution du projet et proposer les solutions appropriées ;
5. Informer régulièrement le ministère de l’Agriculture et la Banque Mondiale de la mise en œuvre du projet, organiser et rendre disponible pour le contrôle (audit, inspection, évaluation, supervision, etc.) tous les supports, informations nécessaires à la réussite de la mission.
6. Fournir des contributions techniques pour l’élaboration des Termes de Références, des dossiers d’appels d’offres ou de consultation des consultants et des entreprises pour les marchés d’études et de travaux sur les sujets liés aux infrastructures ;
7. Participer aux comités d’évaluation des offres relatives à la sélection de consultants, de bureaux d’étude et d’entreprises de travaux de la sous-composante de travaux de réhabilitation et d’entretien,
8. Appuyer d'un point de vue technique la cellule de passation des marchés dans la préparation et la gestion des contrats des marchés pour les études techniques, les travaux de réhabilitation et d’entretien et leur supervision ;
9. Examiner tous les produits livrables des consultants/entreprises liés aux activités du projet, et s’assurer en collaboration des spécialistes en sauvegardes environnementales et sociales de l’application des Directives de la Banque mondiale ESS et du respect des normes et standards de construction spécifiés contractuellement;
10. Animer et superviser l’équipe d’experts techniques en infrastructure provinciaux ;
11. Préparer et participer à la réception provisoire et définitive des travaux.
12. Rédiger les rapports périodiques (mensuels, semestriels, revue à mi-parcours, achèvement) de suivi des activités relevant de sa responsabilité selon le format requis par le manuel de procédures du projet, couvrant tous les aspects : mise en œuvre physique et financière, décaissements, contrats attribués, résultats obtenus et comparaison avec les objectifs, analyse des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre et recommandations pour les résoudre;
13. Tenir un classement physique et numérique de tous les documents techniques et fiduciaires sous sa responsabilité (DAO, Plan d’architecture, rapport périodique, etc.…)
14. Exécuter toutes tâches relatives à ces fonctions et confiées par le Coordinateur National.

**III Profil requis**

* Etre titulaire au moins d’un diplôme supérieur (Bac + 5) d’ingénieur en génie rural, en génie civil, en bâtiments et travaux publics ou en architecture ;
* Avoir d’au moins 10 ans d’expérience professionnelle en travaux publics plus particulièrement dans le domaine des routes et des pistes rurales
* Avoir une expérience de 5 ans dans la supervision des travaux de réalisation de petites infrastructures rurales des projets financés par les bailleurs de fonds dont la Banque mondiale;
* Disposer des aptitudes à travailler en équipe et diriger un groupe de personnes.
* Avoir une maitrise des outils informatiques de spécialité (Autocad, MS Project, Arche, Robobat)
* Posséder une bonne connaissance des procédures de la Banque mondiale ou de tout autre bailleur;
* Avoir une forte capacité d’analyse et de synthèse ;
* Avoir une bonne connaissance pratique des logiciels bureautiques courants ;
* Une connaissance de la zone d’intervention du projet sera un atout

.

Par ailleurs, le candidat ou la candidate devra:

* une bonne expression orale et écrite en français,

**IV.** **Durée de la mission**

La durée du contrat est de 12 mois avec possibilité de renouvellement.

1. **PROCESSUS de RECRUTEMENT**

Le processus de passation des marchés sera conduit par la méthode de sélection des consultants individuels par approche ouverte conformément à la Nouvelle Règlementation de passation des marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d’Investissement (FPI), Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants de Juillet 2016, Révisée en Novembre 2017, Août 2018 et Novembre 2020.

1. *INS, Enquête 1-2-3, Septembre 2014* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Plan National d’Investissement Agricole (PNIA).* [↑](#footnote-ref-2)
3. *Propos d’Ahmadou MOUSTAPHA NDIAYE (Directeur des Opérations BM en RDC) lors de séances de vulgarisation des activités agricoles appuyées par la BM en RDC, Novembre 2016.* [↑](#footnote-ref-3)
4. [↑](#footnote-ref-4)